



PREFET DE LA REUNION

Saint Denis, le 26 02 21

ARRETE N°336/DEAL/SPRINR/USR

PORTANT DESIGNATION DES INTERVENANTS DEPARTEMENTAUX
DE SECURITE ROUTIERE (IDSR)

LE PREFET DE LA REUNION
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la décision du Comité Interministériel à la sécurité routière du 7 juillet 2004 de lancer et déployer dans chaque département un nouveau programme de mobilisation pour la sécurité routière ;

Vu la lettre du Délégué Interministériel à la sécurité routière du 23 août 2004 aux préfets, portant sur le lancement du nouveau dispositif pour la politique locale de sécurité routière, fondé sur la mise en œuvre d'opérations structurées de prévention ;

Vu l'arrêté n°222 du 6 février 2020 portant délégation de signature à Mme Véronique BEUVE, sous-préfète de St Benoît et à ses collaborateurs ;

Vu la formation suivie dans le cadre du dispositif « AGIR » par les personnes désignées ci-dessous ;

Sur proposition de Madame la sous-préfète de St-Benoît, chef de projet sécurité routière,

A R R E T E

Article 1 – Les 53 personnes dont les noms suivent sont nommées « Intervenants Départementaux de Sécurité routière (IDSR) » pour l'année 2021. Elles participeront à ce titre à des actions concrètes de prévention et de sensibilisation, proposées par la préfecture dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière sur les enjeux spécifiques du département.

Article 2 – Les IDSR sont des collaborateurs occasionnels du service public et à ce titre, sont couverts par l'État pour l'exercice de leurs missions.

ALLAMELE Laurent
ARMANCE Boris
ASSON André
BARSAMIAN Bernard
BOUAMAMA Christine
BOYER Jean-Michel
BRIET Michel
BUZENOT Marie-Françoise
CAMELAYE Maximin
CHADLI Auria
CHAILLOU Fabienne
CLAIN Jocelyn
DAIRIEN Evelyne
DERAND Romy
DERWEDUWEN Christian
DIJOUX Marlène
DOURAGUIA Johny
DUSSEL Alain
FONTAINE Damien
GANGNANT Lucet

GENOT Philippe
GOURAMA Jean-Pierre
GRONDIN Maurice
HEBERT Hugues
HOAREAU Mireille
JANSON Marie-Lyne
JEAN-BAPTISTE Jean-Marie
JEAN-MARIE Loïca
JEANNE André
LARAVINE Jacques
LASSAL Francis
LEBEAU Farida
LIN Patrick
LUCAS Jules
MAILLOT Huguette
MALHER Gaby
MARIANNE Frantz
MARIANNE Freddy
MARQUET Jocelyne
MARTY Marcelle

PATEL Aziz
QUESSARY Alexis
RAMIN Marie-Odile
ROBERT Cynthia
ROBERT Yves
ROYER Danièle
SCHWARTZ Danièle
SEVAMY Clarina
SIMONE Emmanuel
SONGOLO Jean-Denis
SOULEYRASSE Jérôme
THEMEZE Richard
VERSINI Paul

Article 3 – Le présent engagement vaut du *27 janvier au 31 décembre 2021*.

Article 4 – La sous-préfète de Saint-Benoît, cheffe de projet sécurité routière et le coordinateur départemental sécurité routière sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

**Pour le préfet,
la sous-préfète de Saint-Benoît
cheffe de projet sécurité routière**


Veronique BEUVE